

Administration fédérale des contributions AFC Division principale de l'impôt fédéral direct, de l'impôt anticipé, des droits de timbre

3003 Berne – Eigerstrasse 65 – www.estv.admin.ch

NOTICE

concernant la manière de remplir la déclaration de rentes du pilier 3b (formulaire 564)

1. Dossier nº

Indiquer le numéro de dossier attribué à la société.

2. Déclaration nº

Les déclarations doivent être numérotées de manière continue.

3. Remplace déclaration du

Dans le cas d'une déclaration ordinaire, ce champ ne doit pas être rempli. S'il s'agit d'une rectification, indiquer la date de la déclaration à rectifier ou à remplacer (jj. mm.aaaa).

4. Etablissement d'assurance

Indiquer le nom, la rue et le numéro, le code postal et le siège de la société.

5. Police nº

Indiquer le numéro de la police.

6. Genre d'assurance

Indiquer s'il s'agit d'une assurance de rentes de vieillesse ou d'une assurance de rentes en cas d'incapacité de gain. S'il s'agit d'une assurance de rentes de vieillesse, préciser s'il s'agit d'une assurance de rentes immédiates ou différées, avec ou sans restitution des primes.

7. Assurance susceptible de rachat

Choisir oui ou non.

8. Nature de la rente

Indiquer la nature de la rente: rente de vieillesse, rente de veuve, rente de survivants, rente d'orphelin, rente en cas d'incapacité de gain, rente d'accident ou rente découlant de la responsabilité civile.

9. Début d'assurance

Indiquer le début d'assurance fixé dans la police (jj.mm.aaaa).

10. Augmentation de la rente le

Indiquer la date à laquelle la rente a été augmentée (jj.mm.aaaa).

11. Première rente payée le

Indiquer la date du paiement effectif de la première rente (jj.mm.aaaa).

12. Nº et adresse du preneur d'assurance

12.1. Nº AVS / Numéro d'assurance sociale

Si disponible, indiquer le numéro AVS ou le numéro d'assurance sociale.

12.2. Indiquer le nom, le prénom et l'adresse (rue, numéro, code postal, localité et canton).

12.3. Date de naissance

Indiquer la date de naissance (jj.mm.aaaa).

13. Nom et adresse de l'assuré

- 13.1. Nº AVS / Numéro d'assurance sociale Si disponible, indiquer le numéro AVS ou le numéro d'assurance sociale.
- 13.2. Indiquer le nom, le prénom et l'adresse (rue, numéro, code postal, localité et canton).

13.3. Date de naissance

Indiquer la date de naissance (jj.mm.aaaa).

14. Nom et adresse de l'ayant droit

Si l'ayant droit est aussi l'assuré, ses données doivent figurer ici également (numéro AVS ou numéro d'assurance sociale, adresse et date de naissance. S'il y a plusieurs ayant droits, les indiquer chacun sur une feuille séparée.

14.1. Nº AVS / Numéro d'assurance sociale

Indiquer le numéro AVS ou le numéro d'assurance sociale. Si la prestation est versée à plusieurs ayants droit, il faut remplir un **formulaire d'annonce séparé** pour chaque personne ayant droit. Si l'ayant droit ne dispose pas encore d'un numéro AVS / d'un numéro d'assurance sociale, il/elle doit en faire la demande auprès de la caisse centrale de compensation CdC : Primo-acquisition du numéro AVS (admin.ch).

14.2. Indiquer le nom, le prénom et l'adresse (rue, numéro, code postal, localité et canton).

14.3. Date de naissance

Indiquer la date de naissance (jj.mm.aaaa).

Pour les diplomates nationaux, les ayants droit résidant à l'étranger et les personnes morales en tant qu'ayants droit, il faut toujours indiquer le numéro AVS / numéro de sécurité sociale suivant : 756.0000.0000.02.

Les rentes du pilier 3b versées à des diplomates étrangers en tant qu'ayants droit ne sont pas soumises à l'obligation d'annonce au sens de la présente notice.

15. Décompte de la prestation

15.1. Nature du paiement

Déterminer la nature du paiement: mensuel, trimestriel, semestriel, annuel ou irrégulier.

15.2. Date de paiement

Indiquer la date de paiement (jj.mm.aaaa).

15.3. Montant

Indiquer le montant.

16. Rente totale annuelle

Si le rachat, le rachat partiel de l'assurance ou la restitution est le motif du paiement (et de la déclaration), ne rien indiquer dans les rubriques «Nature du paiement» et «Rente totale annuelle», si ce n'est zéro.

17. Parts d'excédents

Indiquer le montant des parts d'excédents uniquement s'il n'est pas déjà compris dans le montant annuel.

18. Prestation en capital par suite de rachat / rachat partiel, y compris parts d'excédents

19. Capital en cas de décès, y compris parts d'excédents

20. Lieu et date

Indiquer le lieu d'établissement de la déclaration (il doit s'agir du même lieu qu'au chiffre 4), ainsi que sa date d'établissement (jj.mm.aaaa).

21. Tél.

Indiquer le numéro de téléphone du responsable de la déclaration pour le cas où il y aurait des questions.

22. Certifié exact

Indiquer le nom du responsable de la déclaration.